

Monsieur le Président

Madame le modérateur

Mesdames et Messieurs les Présidents

Mesdames et Messieurs les participants

ETAT des LIEUX de la TRANSITION vers le NUMERIQUE en GUINEE

Par décret D/2013/N°023/PRG/SGG du 21 janvier 2013 la Commission Nationale pour la mise en œuvre du processus de transition de la diffusion analogique vers le numérique de la radio et de la télévision terrestre ;

- l'arrêté A/2013/058/CAB /PM a fixé les attributions et fonctionnement de la Commission Nationale ;

ACTIONS ACCOMPLIES:

- Organisation d'un séminaire international à Conakry sur les enjeux de la transition numérique en collaboration avec la Solidarité francophone pour le numérique, l'appui financier de l'OIF, une expertise de CFI, une participation massive de tous les acteurs impliqués;
- Une mission de benchmarking à Dakar, à Rabat et à Paris.;
- Une feuille de route nationale a été élaborée et adoptée grâce à l'appui financier à l'expertise de l'UIT ;
- Un séminaire a été organisé pour l'adoption des normes de compression MPEG 4 et de diffusion DVB-T2 pour la Guinée.
- Un Document de stratégie nationale pour la transition numérique assorti d'un plan d'actions a été élaboré et adopté;
- Le budget de fonctionnement de la Commission nationale a été élaboré, adopté et transmis au Gouvernement;

- Un appel d'offre international pour le choix d'un opérateur pour la mise en œuvre de la TNT en Guinée a été organisé par l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP);
- La Notification du marché à l'Entreprise adjudicatrice par la Commission nationale, maître d'ouvrage, a été faite suite à la réception du rapport de la commission interministérielle d'évaluation des offres qui siège au niveau de l'administration et contrôle des grands projets.

ACTIONS EN COURS:

- Le dossier de requête préparé en relation avec l'Administration générale et contrôle des grands projets à adresser à EXIM BANK de CHINE pour le financement du processus est au niveau de Monsieur le Ministre en charge de l'Economie et des Finances pour signature.
- La finalisation de l'étude de faisabilité suite à une visite sur sites par une équipe composée de cadres de l'administration désignés par la Commission nationale et les experts de l'Entreprise adjudicatrice.
- La réalisation de l'Etude d'impact environnemental ;
- L'Elaboration du Contrat commercial
- L'Elaboration du cadre légal et réglementaire avec l'appui de l'OIF (prévu pour le 1^{er} trimestre 2014).

LES DEFIS :

- Le financement du processus constitue le défi majeur du processus ;
- Le Renforcement des capacités des ressources humaines impliquées dans le processus ;
- La régulation de contenus divers et variés ;
- La séparation des activités d'édition et de diffusion ;
- L'accès équitable au réseau de transmission et de diffusion ;

- L'archivage des œuvres audiovisuelles anciennes, actuelles et futures ;
- La coordination des fréquences aux frontières ;
- La Convergence des régulations des médias, des Télécoms, des Tics et du système bancaire ;
- Le modèle économique (financement, Gestion du réseau de transport et de diffusion, remboursement ou retour sur investissement) ;
- La couverture totale du territoire national en TNT
- L'accès des populations des villes enclavées à la TNT
- La fiscalité des nouvelles activités ;
- L'arrêt de l'importation des récepteurs analogiques ;
- L'utilisation du dividende numérique.

Les OPPORTUNITES :

- Le guide de l'UIT pour la transition numérique
- La revue du cadre légal et réglementaire des secteurs concernés à l'occasion de la transition numérique ;
- Les recommandations et résolutions des différentes réunions de l'UIT, de l'UAT, de la CEDEAO et de l'UEMOA dans le cadre de l'harmonisation des choix techniques et technologiques ;
- La mutualisation des infrastructures audiovisuelles et de télécommunications ;
- Rencontre avec une délégation de EXIM BANK de CHINE à Conakry début décembre.

Je vous remercie et reste à disposition pour des échanges en bilatéral .